

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management), nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **59 469 241 dinars** y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **2 211 437 dinars**.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation et Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :
AMC Ernst et Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	51 108 672	52 630 537
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		12 074 221	15 792 371
Obligations et valeurs assimilées		39 034 451	36 838 166
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	8 473 663	5 188 652
Disponibilités		8 473 663	5 188 652
AC3 - Créances d'exploitation	4.3	69 278	38 992
Total Actif		59 651 613	57 858 181
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs		162 226	191 197
PA2 - Autres créditeurs divers		20 146	20 743
Total Passif	4.4	182 372	211 940
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.5.1	44 989 242	45 377 679
CP2 - Sommes capitalisables	4.5.2	14 479 999	12 268 562
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		12 268 562	10 214 785
Sommes capitalisables de l'exercice		2 211 437	2 053 777
Actif Net	4.5	59 469 241	57 646 241
Total Passif et Actif Net		59 651 613	57 858 181

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
(exprimé en dinar)

		Période du 01-01-2015 au 31-12-2015	Période du 01-01-2014 au 31-12-2014
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	2 669 979	2 610 184
Dividendes		473 694	555 068
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 196 285	2 055 116
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.7	259 815	134 495
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 929 794	2 744 679
CH1 - Charges de gestion des placements	4.8	-643 998	-620 212
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 285 796	2 124 467
CH2 - Autres charges	4.9	-74 359	-70 690
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 211 437	2 053 777
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		2 211 437	2 053 777
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-1 520 822	1 447 637
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		1 146 466	541 181
Frais de négociation de titres		-14 081	-7 593
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 823 000	4 035 002

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(exprimé en dinar)

	Période du 01-01-2015 au 31-12-2015	Période du 01-01-2014 au 31-12-2014
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	1 823 000	4 035 002
Résultat d'exploitation	2 211 437	2 053 777
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 520 822	1 447 637
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 146 466	541 181
Frais de négociation de titres	-14 081	-7 593
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	0	0
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	0	0
a / Souscriptions	-	-
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables		
Régularisation des sommes capitalisables		
Droits d'entrée		
b / Rachats	-	-
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables		
Régularisation des sommes capitalisables		
Droits de sorties		
Variation de l'actif net	1 823 000	4 035 002
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de l'exercice	57 646 241	53 611 239
Fin de l'exercice	59 469 241	57 646 241
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de l'exercice	40 000	40 000
Fin de l'exercice	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 486,731	1 441,156
AN6 - Taux de rendement (%)	3,16%	7,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2015

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans.

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO & la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en bons du trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus-values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuables.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 51 108 672 dinars contre 52 630 537 dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2015			
	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif
Actions cotées	1 397 391	9 898 616	10 000 675	16,77%
SFBT	58 333	435 495	1 303 743	2,19%
TUNISRE	93 333	751 204	835 330	1,40%
BIAT	10 000	712 323	742 230	1,24%
MONOPRIX	49 116	598 531	687 870	1,15%
UIB	38 932	575 072	611 855	1,03%
ONETECHHOLDING(AA)	76 965	524 508	537 985	0,90%
NAKL	44 400	474 976	518 947	0,87%
ATTIJ BANK	16 744	306 588	402 342	0,67%
POULINA	80 000	489 484	390 400	0,65%
BT	42 000	210 923	378 000	0,63%
ATB	86 945	498 002	364 908	0,61%
TL	17 565	337 574	299 044	0,50%
CITYCARS	20 789	242 984	276 556	0,46%
SPDIT	18 000	109 769	245 107	0,41%
BH	18 888	350 408	229 489	0,38%
BEST LEASE	116 701	245 072	221 732	0,37%
CARTAGECEMENT	150 000	306 066	199 950	0,34%
ATL	70 000	225 956	197 750	0,33%
CIL	10 000	150 618	146 440	0,25%
CIMBIZ	45 000	517 500	141 345	0,24%
TUNISAIR	168 508	258 605	133 290	0,22%
HANNIBAL LEASE(AA)	15 985	136 205	132 979	0,22%
SAH	12 000	120 820	116 448	0,20%
AL	772	70 616	115 359	0,19%
ADWYA	17 387	132 059	109 921	0,18%
TELNET HOLDING	30 000	216 721	101 910	0,17%
BTE (ADP)	5 480	168 487	96 563	0,16%
ESSOUKNA	19 474	133 641	75 832	0,13%
ASSAD	14 350	99 408	75 754	0,13%
SALIM	2 378	50 986	65 395	0,11%
CEREALIS	16 958	114 467	64 101	0,11%
ATTIJ LEASING	2 000	73 562	43 310	0,07%
SIPHAT	6 026	96 730	34 770	0,06%
SIMPAR	962	26 112	31 869	0,05%

SOTUVER	8 020	51 644	23 210	0,04%
TPR	6 670	25 240	20 830	0,03%
SPHAX	5 000	50 000	19 400	0,03%
MPBS(AA)	1 710	10 260	8 711	0,01%
Droits	17 399	8 871	8 348	0,01%
ADWYA31122015 1/12	17 387	8 867	8 346	0,01%
SOTUV DA 3/40 20072015	12	4	3	0,00%
Titres des OPCVM	19 770	2 038 582	2 065 198	3,46%
PLACEMENT OBLIG SICAV (*)	10 081	1 038 629	1 054 664	1,77%
CAP OBLIG SICAV (**)	9 689	999 953	1 010 534	1,69%
BTZ	44 980	24 315 920	39 034 451	65,44%

Total	1 479 540	36 261 989	51 108 672	85,68%
--------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------

(*) 1,77% par rapport à l'actif net

(**) 1,70% par rapport à l'actif net

Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2014	38 459 317	12 522 246	1 648 975	52 630 537	

Acquisitions de l'exercice

Actions admises à la cote de la bourse	1 009 304			1 009 304	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution	1 933 541			1 933 541	

Cessions de l'exercice

Actions admises à la cote de la bourse	-3 449 735			-3 449 735	1 146 466
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution	-1 690 438			-1 690 438	
Variation des plus ou moins-values latentes			-1 520 822	-1 520 822	
Variation des intérêts courus		2 196 285		2 196 285	

Soldes au 31 décembre 2015	36 261 989	14 718 531	128 153	51 108 672	1 146 466
-----------------------------------	-------------------	-------------------	----------------	-------------------	------------------

4.2. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2015 à 8 473 663 dinars contre 5 188 652 dinars au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Nombre	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif
Compte courant BT	1	8 473 663	14,21%
Total		8 473 663	14,21%

4.3 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à 69 278 dinars contre 38 992 dinars au 31/12/2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts bancaires à l'encaissement	69 278	38 992
Total	69 278	38 992

4.4. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2015 un solde de 182 372 dinars contre un solde de 211 940 dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Opérateurs créditeurs	162 226	191 197
Gestionnaire	74 429	71 450
Dépositaire	22 562	21 896
Garants	65 235	97 851
Autres créditeurs divers	20 146	20 743
Commissaire aux comptes	15 121	15 120
Retenue à la Source	0	756
Redevances CMF	5 025	4 867
Total	182 372	211 940

4.5. Notes sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 1 823 000 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Capital	44 989 242	45 377 679	-388 437
Sommes capitalisables	14 479 999	12 268 562	2 211 437
Total	59 469 241	57 646 241	1 823 000

Le nombre de part au 31/12/2015 est resté inchangé et il s'élève à 40 000 parts.

4.5.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2015 à 44 989 242 dinars contre 45 377 679 dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2014	
- Montant	45 377 679
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	25
Souscriptions réalisées	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
Rachats effectués	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital au 31/12/2015	
- Montant	45 377 679
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	25
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	
45 377 679	
- Variation des plus et moins-values potentielles sur titres	-1 520 822
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 146 466
- Frais de négociation de titres	-14 081
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Droit de sortie	0
Capital au 31/12/2015	
44 989 242	

4.5.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au 31/12/2015 au report des sommes capitalisables au 31/12/2014 augmenté ou diminué des sommes capitalisables de l'exercice :

	Montant en TND
Sommes capitalisables au 31/12/2014	12 268 562
Sommes capitalisables de l'exercice	2 211 437
Sommes capitalisables au 31/12/2015	
	14 479 999

4.6. Notes sur les revenus du Portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 669 979 dinars au titre de l'exercice 2015 contre 2 610 184 dinars au titre de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Dividendes	473 694	555 068
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	2 196 285	2 055 116
Total	2 669 979	2 610 184

4.7. Notes sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 259 815 dinars au titre de l'exercice 2015 contre 134 495 dinars au titre de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur comptes courants	259 815	134 495
Total	259 815	134 495

4.8. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garanties conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

Au 31/12/2015, le solde de ce poste s'élève à 643 998 dinars contre 620 212 dinars au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	2015	2014
Rémunération du gestionnaire	294 715	276 733
Rémunération du dépositaire	90 463	84 659
Rémunération des garants	258 820	258 820
Total	643 998	620 212

4.9. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes et autres charges d'exploitation.

	31/12/2015	31/12/2014
Redevance CMF	58 940	55 343
Rémunération du CAC	15 120	15 120
Impôts et Taxes	299	126
Autres charges d'exploitation	0	101
Total	74 359	70 690

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1. Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	2015	2014	2013	2012
Valeur liquidative d'ouverture	1 441,156	1 340,280	1 314,573	1 290,724
Revenus des placements	73,245	68,617	64,657	58,381
Charges de gestion des placements	-16,100	-15,505	-15,194	-14,629
Revenu net des placements	57,145	53,112	49,463	43,753
Autres charges	-1,859	-1,767	-1,721	-1,711
Résultat d'exploitation (1)	55,286	51,345	47,742	42,042
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes capitalisables de l'exercice	55,286	51,345	47,742	42,042
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-38,021	36,191	-23,328	-31,032
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	28,662	13,530	1,487	12,986
Frais de négociation de titres	-0,352	-0,190	-0,194	-0,146
+/- valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-9,711	49,531	-22,036	-18,192
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	45,575	100,876	25,707	23,849
Résultat non distribuable de l'exercice	-9,711	49,531	-22,036	-18,192
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-9,711	49,531	-22,036	-18,192
Valeur Liquidative	1 486,731	1 441,156	1 340,280	1 314,573
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	1,12%	1,13%	1,10%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,75%	3,71%	3,57%	3,17%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée à l'établissement gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le total des rémunérations payées par FCP Capitalisation & Garantie au titre de l'exercice 2015 s'élève à 294 715 dinars.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC des actifs gérés. « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation & Garantie.

2. La Banque de Tunisie (BT) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% TTC l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.

Soit un montant TTC de 90 463 dinars au titre de l'exercice 2015

En outre la banque de Tunisie perçoit la moitié de la rémunération relative à l'activité de garant. La rémunération pour les garants (BT et PROPARCO) est calculée comme suit :

- 2,5 % TTC l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien, soit un montant TTC égal à 258 820 dinars.

La part de la Banque de Tunisie est de 129 410 DT.